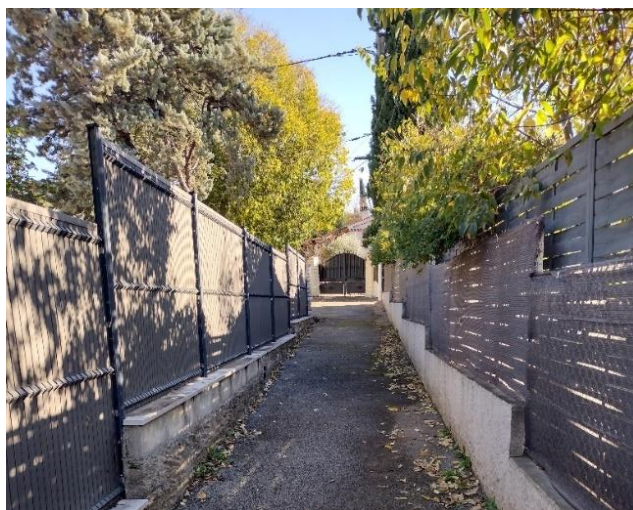




COMMUNE DE CARCES



Travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement



RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES



ofeis

AR Prefecture

083-218300325-20250611-DELIB202524-DE
Reçu le 24/06/2025

TABLE DES MATIÈRES

1.	PRESENTATION DES TRAVAUX	3
2.	MODALITES DE LA CONSULTATION	6
2.1	Passation du marché	6
2.2	Durée du marché	6
2.3	Déroulement de la procédure	6
2.3.1	Publication et remise des offres	6
2.3.2	Questions et compléments en cours de consultation	6
2.3.3	Visite obligatoire	7
2.3.4	Réception des plis	7
2.3.5	Transmission des offres au Maître d'Œuvre	7
2.4	Examen des candidatures	7
2.5	Examen des offres	8
2.6	Examen des montants	8
3.	ANALYSE DES OFFRES	10
3.1	Rappel des critères de choix des offres	10
3.2	Classement des offres sur le critère prix	12
4.	NOTES TECHNIQUES.....	12
5.	SYNTHESE	12
6.	NEGOCIATION.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.



ofeis

AR Prefecture

083-218300325-20250611-DEL TB202524-DE
Reçu le 24/06/2025

PRESENTATION DES TRAVAUX

Le présent marché, constitué d'un lot unique, a pour objet principal **les travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement sur cinq secteurs, ainsi que le remplacement du poste de refoulement des Ferrages.**

1.1 SECTEUR 1 : CHEMIN DES FERRAGES

Les prestations consistent en :

Option n°1

- ✓ Chemisage de 52 ml de canalisation en amiante-ciment DN150
- ✓ Pose en parallèle de 112 ml de réseau gravitaire en PVC200 CR8 à 2m d'écart du réseau existant ou à une distance jugée adaptée afin de ne pas déstabiliser la canalisation existante qui sera laissée en place.
- ✓ Remplacement du Poste de relevage en lieu et place par un poste en ligne de type fosse sèche
- ✓ Démolition si nécessaire ou évacuation des éléments non réutilisés
- ✓ Pompage provisoire afin de maintenir la continuité de service
- ✓ Pose de 302 ml de réseau gravitaire trop-plein PVC125 CR8 jusqu'à l'Argens
- ✓ Pose de 7 regards DN800 et 2 regards DN1000 avec tampon fonte
- ✓ 3 branchements sur regard à prolonger et reprendre sur les nouveaux regards
- ✓ 4 branchements sur culotte à prolonger et raccorder au nouveau réseau
- ✓ Enrochement au niveau de l'exutoire du trop-plein
- ✓ Raccordement amont sur le réseau existant en amiante-ciment
- ✓ Raccordement aval sur le réseau gravitaire existant
- ✓ Condamnation du réseau d'assainissement existant par remplissage de grain de riz ou de ciment, y compris les regards

Option n°2

- ✓ Pose en parallèle de 187 ml de réseau gravitaire en PVC200 CR8 à 2m d'écart du réseau existant ou à une distance jugée adaptée afin de ne pas déstabiliser la canalisation existante qui sera laissée en place.
- ✓ Remplacement et déplacement du Poste de relevage vers l'amont par un poste en ligne de type fosse sèche, démolition du poste existant
- ✓ Pose de 110 ml de réseau gravitaire trop-plein PVC 125 CR8
- ✓ Pose de 250 ml de réseau de refoulement en PVC 90 CR16
- ✓ Pose de 2 regards DN800 4 regards DN1000
- ✓ 3 branchements sur regard à prolonger et reprendre sur les nouveaux regards
- ✓ 4 branchements sur culotte à prolonger et raccorder au nouveau réseau
- ✓ Enrochement au niveau de l'exutoire du trop-plein
- ✓ Raccordement amont sur le nouveau réseau posé au secteur 2
- ✓ Raccordement aval sur le réseau de refoulement existant en PVC DN90 (point de raccordement à localiser)
- ✓ Pose d'un fourreau électrique en tranchée commune avec le réseau de trop-plein sur 110 ml
- ✓ Condamnation du réseau d'assainissement existant par remplissage de grain de riz ou de ciment, y compris les regards

AR Prefecture

083-218300325-20250611-20250624 DE
Reçu le 24/06/2025

Sur ce secteur, les travaux consistent en :

- ✓ Opération de débroussaillage sur le tronçon au bout de la rue
- ✓ Pose en parallèle de 120 ml de réseau gravitaire en PVC200 CR8
- ✓ Pose en parallèle de 10ml de réseau gravitaire en fonte pour passage au-dessus d'un canal d'arrosage
- ✓ Pose de 4 regards DN800 et 3 regards DN1000
- ✓ 2 branchements sur regard à prolonger et reprendre sur le nouveau regard
- ✓ 4 branchements sur culotte à prolonger et raccorder au nouveau réseau, 3 de ces branchements sont également à localiser
- ✓ Condamnation du réseau d'assainissement existant par remplissage de grain de riz ou de ciment, y compris les regards
- ✓ Raccordement amont sur le nouveau réseau posé au secteur 1 via 2 coudes à 45° à l'aval et sur le nouveau réseau posé au secteur 3 à l'amont

1.3 SECTEUR 3 : RD562 ET CHEMIN DE COUREDOUT

Sur ce secteur, les travaux consistent en :

- ✓ Dépose, stockage et repose de mobilier urbain
- ✓ Pose en parallèle de 150 ml de réseau gravitaire en PVC200 CR16 sous route départementale
- ✓ Pose en parallèle de 28 ml de réseau gravitaire en PVC200 CR8 sous chemin piéton étroit
- ✓ Pose en parallèle de 134 ml de réseau gravitaire en PVC 160 CR8
- ✓ Pose de 9 regards DN800
- ✓ 9 branchements sur regard à prolonger et reprendre sur le nouveau regard
- ✓ 7 branchements sur culotte à prolonger et raccorder au nouveau réseau, 6 branchements sont également à localiser
- ✓ Condamnation du réseau d'assainissement existant par remplissage de grain de riz ou de ciment, y compris les regards
- ✓ Pose de 2 coudes à 45° dans les virages à angles droit
- ✓ Condamnation d'une chasse
- ✓ Raccordement sur le nouveau réseau posé au secteur 2 à l'aval

1.4 SECTEUR 4 : LOTISSEMENT ET IMPASSE DES FOUNSES

Sur ce secteur, les travaux consistent en :

- ✓ Dépose et évacuation de 180 ml de réseau
- ✓ Pose en lieu et place de 180 ml de réseau gravitaire en PVC200 CR8
- ✓ Pose en parallèle de 115 ml de réseau gravitaire en PVC200 CR8 (car le réseau existant se situe soit sous le réseau AEP soit chez les particuliers)
- ✓ Pose de 8 regards DN800 et 1 regard DN1000
- ✓ 1 branchement sur regard à prolonger et reprendre sur le nouveau regard
- ✓ 11 branchements sur culotte à prolonger et raccorder au nouveau réseau, 7 de ces branchements sont également à localiser
- ✓ Reprise de branchements chez les particuliers en domaine privé
- ✓ Condamnation du réseau d'assainissement existant laissé en place par remplissage de grain de riz ou de ciment, y compris les regards
- ✓ Raccordement amont et aval sur réseau existant
- ✓ Pompage provisoire afin de maintenir la continuité de service



AR Prefecture

083-218300325-20250617B024-DE
Reçu le 24/06/2025

⇒ La tranche ferme consiste donc à remplacer cette canalisation aérienne par une canalisation en fonte :

- ✓ Mise en place d'échafaudages pour travaux en hauteur
- ✓ Terrassements manuels
- ✓ Dépose d'enrochements
- ✓ Dépose de 31 ml de réseau d'assainissement existant en PVC
- ✓ Fourniture et pose de 31 ml de canalisation gravitaire DN 200 mm en fonte
- ✓ Reprise de 3 branchements existants sur la canalisation avec pose d'une boîte de branchement à passage direct en béton ou fonte avec tampon fonte
- ✓ Descente en fonte fixée sur le mur de la restanque pour se raccorder au réseau existant.
- ✓ Raccordement amont sur le réseau existant
- ✓ Raccordement aval sur le réseau existant enterré avec création d'un regard DN800 avec tampon fonte et un système d'accompagnement de la chute
- ✓ Maintien de la continuité de service

⇒ La tranche optionnelle consiste à abandonner le réseau passant sous la station et le dévoyer hors de l'emprise de la station :

- ✓ Dépose de 25 ml de canalisation et 1 regard de 1m20 de profondeur
- ✓ Pose de 112 ml de canalisation en PVC 200 CR16 (dont 25ml en lieu et place)
- ✓ Pose de 4 regards DN800
- ✓ 3 branchements sur regards à prolonger et reprendre sur les nouveaux regards
- ✓ 2 branchements sur culotte prolonger et raccorder au nouveau réseau
- ✓ Condamnation du réseau d'assainissement existant qui n'est pas déposé par remplissage de grain de riz ou de ciment, y compris les regards
- ✓ Obturation d'une arrivée dans un regard
- ✓ Pompage de regard à regard afin de maintenir la continuité de service

Le Maître d'Ouvrage de ce projet est la **commune de Carcès**.

Les solutions variantes ne sont pas acceptées.

Il est demandé en option obligatoire de chiffrer le m³ de curage ouvrages existants.

Les travaux comportent des options obligatoires sur 2 secteurs :

- Secteur 1 Chemin des Ferrages
- Secteur 5 Intermarché

Le présent rapport constitue le rapport d'analyse des offres avec l'assistance technique d'OTEIS bureau d'études spécialisé et Maître d'œuvre de l'opération.



ofeis

AR Prefecture

083-218300325-20250611-DELIB202524-DE
Reçu le 24/06/2025

2 MODALITES DE LA CONSULTATION

2.1 PASSATION DU MARCHÉ

La présente consultation est lancée en application du Code de la Commande Publique. Le marché est passé sur décomposition des prix globale et forfaitaire. Le marché est passé en Entreprise générale ou en Groupement d'Entreprises solidaires.

2.2 DUREE DU MARCHÉ

Le « délai plafond » d'exécution des travaux fixé par le Maître d'œuvre est de 5,5 mois et le délai de la période de préparation est de 1 mois.

Les travaux sur l'ensemble des réseaux devront impérativement être terminés avant le mois d'octobre 2025.

2.3 DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

2.3.1 Publication et remise des offres

Le marché a été publié le **31 mars 2025**.

La date limite de remise des offres était fixée au **30 avril 2025**.

2.3.2 Questions et compléments en cours de consultation

Les questions et réponses apportées sont détaillées ci-dessous :

- Il est défini dans le bordereau de prix pour le N° 230 canalisations de refoulement PVC DN 90 CR16, s'agit-il d'une erreur le CR16 étant une conduite gravitaire devons-nous considérer une conduite PEHD Ø90 PN10 OU PN16 ?**

⇒ *Il s'agit effectivement d'une erreur, vous devez considérer une conduite PEHD Ø90 PN10.*

- Le prix N° 201 chemisages est au ml sur le bordereau et au m3 sur le DQE pouvons-nous le rectifier pour le mettre au ml ?**

⇒ *En effet ce prix est au ml et non au m3. Vous trouverez joint à cette réponse le DQE et le BPU corrigés.*

- Concernant l'acte d'engagement il est demande une évaluation des travaux en considérant Base : série 200 option 1 et série 5 tranche ferme. N'y a-t-il pas une erreur et qu'il faut comprendre série 200 option 1 et série 600 tranche ferme ? idem pour l'évaluation série 200 option 1 et série 5 option 1. N'y a-t-il pas une erreur et qu'il faut comprendre série 200 option 2 série 600 option 1 ?**

⇒ *Il s'agit effectivement d'une erreur, vous devez considérer :*

- Base en considérant série 200 option 1 et série 600 tranche ferme
 - Base en considérant série 200 option 2 et série 600 tranche ferme + option 1
- Vous trouverez en PJ à cette réponse l'acte d'engagement modifié.*

AR Prefecture

083-211330325-2025-0001-DE
Reçu le 24/06/2025

Les entrepreneurs sont réputés par le fait d'avoir remis leur offre :

- ✓ S'être rendus sur les lieux où doivent être réalisés les travaux,
- ✓ Avoir pris parfaite connaissance de la nature et de l'emplacement de ces lieux et de ces conditions générales et particulières qui y sont attachées,
- ✓ Avoir pris connaissance des possibilités d'accès, d'installations de chantier, de stockage, de matériaux, des disponibilités en eau, en énergie électrique, etc...
- ✓ Avoir pris tous renseignements concernant d'éventuelles servitudes ou obligations.

2.3.4 Réception des plis

5 plis ont été déposés :

- SOGEA ENVIRONNEMENT PACA
- SARL SNTH
- SDADE - COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX HYDRAULIQUE
- ENTREPRISE MINETTO
- SOCIETE NOUVELLE DE TRAVAUX ET CONSTRUCTION (SNTC)

2.3.5 Transmission des offres au Maître d'Œuvre

Les dossiers électroniques ont été transmis au Maître d'œuvre le 12/05/2025.

2.4 EXAMEN DES CANDIDATURES

La complétude de la candidature reçue est analysée conformément à la liste publiée dans le Règlement de la Consultation.

Nom du candidat ou du groupement	SOGEA ENVIRONNEMENT	SNTH	SADE	MINETTO	SNTC
Pièces administratives					
Pouvoir de la personne habilitée à signer le marché	✓	✓	✓	✓	✓
Extrait Kbis de la société	✓	✓	✓	✓	✓
Lettre de candidature DC1	✓	✓	✓	✓	✓
Déclaration du candidat DC2 avec indication du CA annuel général sur 3 ans	✓	✓	✓	✓	✓
Attestations de régularités fiscales et sociales	✗	✓	✓	✓	✓
Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire	-	-	-	-	-
Attestations d'assurance de l'année en cours - Responsabilité civile et professionnelle (décennale)	✓	✓	✓	✓	✓
Les moyens humains et matériels	✓	✓	✓	✓	✓
Les références et expériences professionnelles	✓	✓	✓	✓	✓

SOGEA n'a pas fourni les attestations de régularités fiscales et sociales. Si l'entreprise est retenue, elle devra les fournir avant le démarrage des travaux.

AR Prefecture

Les pièces du dossier de candidature des entreprises sont complètes.
Reçu le 24/06/2025

2.5 EXAMEN DES OFFRES

La complétude de l'offre reçue est analysée conformément à la liste publiée dans le Règlement de la Consultation.

Nom du candidat ou du groupement	SOGEA ENVIRONNEMENT	SNTH	SADE	MINETTO	SNTC
Pièces du marché					
Acte d'engagement, complété, daté et signé	✓	✓	✓	✓	✓
Cahier des Clauses Administratives Particulières, daté et signé	✓	✓	✓	✓	✓
Cahier des Clauses Techniques Particulières, daté et signé	✓	✓	✓	✓	✓
Annexe au Cahier des Clauses Techniques Particulières, daté et signé	✗	✓	✓	✓	✓
Bordereau des Prix Unitaires, complété, daté et signé	✓	✓	✓	✓	✓
Détail Quantitatif Estimatif, complété, daté et signé	✓	✓	✓	✓	✓
Un mémoire technique rédigé par l'entreprise, contenant les éléments détaillés qui constituent les critères de jugement de la valeur technique	✓	✓	✓	✓	✓
Calendrier détaillé d'exécution des travaux comprenant les phases de préparation et de réception	✓	✓	✓	✓	✓

SOGEA ne fournit pas les annexes au CCTP daté et signé. Le candidat devra fournir ces documents s'il est retenu. Les offres des 3 autres candidats sont complètes.

2.6 EXAMEN DES MONTANTS

Les budgets estimatifs des travaux selon les options considérées sont :

- **484 673.06 € HT**, en considérant la série 200 option 1 et série 600 tranche ferme.
- **558 330.36 € HT**, en considérant la série 200 option 2 et la série 600 option 1.

Les montants tels qu'inscrits aux l'Actes d'Engagement des candidats sont les suivants :

Nom du candidat ou du groupement	SOGEA ENVIRONNEMENT	SNTH	SADE	MINETTO	SNTC
Pièces du marché					
TOTAL DES TRAVAUX € HT (en considérant série 200 option 1 et série 600 tranche ferme)	567 030,83 €	497 196,64 €	470 598,73 €	591 816,44 €	336 333,86 €
TOTAL DES TRAVAUX € HT (en considérant série 200 option 2 et série 600 option 1)	614 565,40 €	525 011,12 €	499 984,26 €	636 149,71 €	380 333,33 €

Des incohérences ont été relevées entre les montants totaux des travaux indiqués dans l'Acte d'engagement et ceux figurant dans le DQE :

- SOGEA et SADE : en considérant la série 200 option 2 et la série 600 option 1, les montants indiqués dans l'AE ne correspondent pas à ceux déclarés dans le DQE.
- MINETTO : une incohérence similaire est constatée entre les montants de l'AE et du DQE pour la série 200 option 1 et la série 600 tranche ferme.



ofeis

AR Prefecture

03-218300325-20250611-DETB202524-DE

Recu le 24/06/2025

ou de synthèse entre les pièces financières. Toutefois, ces incohérences n'affectent pas l'ordre de classement des offres.

Conformément à l'article R.2152-6 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur peut se fonder sur le prix **réellement proposé par le candidat**, dès lors qu'il est clair et non équivoque. À ce titre, le maître d'ouvrage se réserve le droit de retenir, pour le jugement des offres, le **montant figurant dans le DQE**, en tant que reflet de l'engagement contractuel réel des candidats.

L'analyse détaillée des Détails Quantitatifs Estimatifs (DQE) a mis en évidence des écarts entre les montants totaux renseignés par certains candidats et ceux obtenus en recalculant ligne par ligne les sous-totaux à partir des prix unitaires déclarés et des quantités définies dans le bordereau.

Ces écarts peuvent résulter :

- D'erreurs de multiplication ou d'arrondi,
- D'un report incorrect des sous-totaux dans le total général,
- Ou d'un ajustement manuel non cohérent avec les données initiales.

Ces différences, même minimes, peuvent affecter la transparence de l'analyse et la comparaison équitable des offres. Il est rappelé que le DQE a une valeur indicative mais qu'il permet, notamment en marché à prix unitaires, d'évaluer le niveau de prix de l'entreprise sur la base d'un scénario-type.

Ainsi, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de prendre en compte les montants recalculés sur la base des prix unitaires effectivement déclarés pour la suite de l'analyse, conformément aux principes de transparence des offres et d'égalité de traitement, tels que définis notamment aux articles L.2152-7 et R.2152-6 du Code de la commande publique.

Compte tenu des erreurs constatées dans les offres (erreurs de report ou de totalisation), clairement identifiables comme purement matérielle, aucune offre ne sera écartée à ce stade, conformément à l'article R.2152-6 du Code de la commande publique.

En conséquence, une régularisation sera demandée a posteriori au candidat pressenti, avant l'attribution définitive du marché, conformément à l'article L.2152-1, qui précise que l'acheteur peut autoriser les candidats à régulariser leur offre, dès lors que cette régularisation ne conduit pas à la présentation d'une nouvelle offre.



AR Prefecture

083-218300325-20250611-DELIB202524-DE
Reçu le 24/06/2025

3. ANALYSE DES OFFRES

3.1 RAPPEL DES CRITERES DE CHOIX DES OFFRES

Le règlement de la consultation précise les critères hiérarchisés de jugement des offres sur lesquels la Commission d'Appel d'Offres va se fonder pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse. Ainsi, le jugement des offres se fera selon les critères suivants classés par ordre décroissant d'importance et faisant l'objet des coefficients de pondération ci-après définis conformément à l'Article 11 du règlement de la consultation :

Valeur technique : 60 points

Prix : 40 points

VALEUR TECHNIQUE

Les offres sont notées sur 60 points en fonction des critères énoncés au Règlement de la Consultation et rappelés ci-après :

Il a été constaté que la somme des sous-pondérations attribuées à chaque sous-critère ne correspondait pas à la pondération globale prévue pour le critère n°1, ni à un total cohérent avec l'échelle de 60 points fixée pour l'analyse technique. Afin de garantir l'équité entre les candidats et la conformité avec les règles de la commande publique, **un recalcul au prorata a été appliqué à l'ensemble aux sous-critères 1 et 3**, de manière à ce que le total des points attribuables soit rigoureusement égal à 60. Cette méthode permet de respecter les pondérations relatives initialement prévues tout en assurant une notation juste, proportionnée et conforme à l'objectif de transparence de la procédure.

AR Prefecture

 083-218300325-20250611-DELIB202524-DE
 Regu le 24/06/2025

N° des Critères	Description des critères	Pondération pour la notation initiale	Pondération pour la notation corrigée
1	La prise en compte du contexte travaux et des contraintes identifiées sur le terrain et dans le dossier de consultation.	25 points	25 points
	Synthèse et analyse des informations fournies en particulier des secteurs 1 & 5	6	10
	Préconisations d'installation et de fonctionnement, modalités d'intervention	4	7
	Continuité de service, phasage des travaux	5	8
2	Une liste précise et adaptée au chantier des fournitures et fournisseurs	10 points	10 points
	Fiches techniques fournitures / matériaux pressentis et adaptation au contexte	10	10
3	Les conditions d'organisation, d'installation et de conduite du chantier en détaillant les moyens humains et matériels mis en œuvre ; Le planning prévisionnel des travaux comprenant l'installation du chantier, l'approvisionnement, les travaux proprement dits...	10 points	20 points
	Organigrammes équipes études / travaux + expérience + références similaires	4	4
	Détails particuliers de l'organisation de la phase travaux sur le poste de refoulement	3	6
	Planning	3	10
4	Principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène des employés et des riverains sur le chantier et à ses abords, ainsi que les éléments mis en œuvre en matière de protection de l'environnement en particulier pour la gestion des déchets	5 points	5 points
	Plans de circulation, sécurité des riverains, (re) mise en circulation...	2	2
	Hygiène et sécurité des employés	2	2
	Gestion des déchets	1	1

La note de la meilleure offre technique sera ramenée à **60 points**. Les notes des autres offres seront réajustées suivant la formule suivante : **Note de valeur Technique = (Note offre E / Note meilleure offre) X 60**

PRIX

La note de la meilleure offre financière sera ramenée à 40 points.

Nombre de points « Entreprise E » (Note Prix) = (prix mini / prix Entreprise E) X 40

Où l'offre mini représente l'offre au coût le plus faible non considérée comme anormalement basse.

NOTE FINALE

Note Finale = Note de Valeur Technique + Note Prix

L'Entreprise ayant la note globale pondérée la plus élevée sera présentée à la Commission comme l'Entreprise la mieux disante.



AR Prefecture

083-216800325-20250611-DEP-2025-24-DE
Reçu le 24/06/2025

	Candidat n°1 SOGEA ENVIRONNEMENT	Candidat n°2 SNTH	Candidat n°3 SADE	Candidat n°4 MINETTO	Candidat n°5 SNTC
TOTAL DES TRAVAUX € HT, en considérant série 200 option 1 et série 600 tranche ferme (1)	567 046,26 €	497 209,70 €	470 619,00 €	591 825,61 €	336 348,29 €
TOTAL DES TRAVAUX en considérant série 200 option 2 et série 600 option 1 (2)	614 574,74 €	525 001,60 €	499 991,00 €	652 867,91 €	380 345,45 €
Coef. de pondération (RC)	40	40	40	40	40
OFFRE MOINS-DISANTE / OFFRE CANDIDAT	0,59	0,68	0,71	0,57	1,00
NOTE FINANCIERE - N1	23,73	27,06	28,59	22,73	40,00
CLASSEMENT FINANCIER	4	3	2	5	1
OFFRE MOINS-DISANTE / OFFRE CANDIDAT	0,62	0,72	0,76	0,58	1,00
NOTE FINANCIERE - N2	24,76	28,98	30,43	23,30	40,00
CLASSEMENT FINANCIER	4	3	2	5	1

L'analyse des prix a été effectuée à partir des montants recalculés sur la base des prix unitaires indiqués dans le DQE.

Le candidat qui arrive premier pour les 2 scénarios des travaux est SNTC.

4. NOTES TECHNIQUES

Le détail des notes techniques de chaque candidat est présenté en annexe.

Le candidat qui obtient la meilleure note technique pour les 2 scénarios de travaux est la SADE.

5. SYNTHESE

A l'issue de l'analyse des offres reçues, les notes obtenues par les candidats selon les scénarios des travaux sont récapitulées ci-dessous :

En considérant série 200 option 1 et série 600 tranche ferme	Pondération	Candidat n°1 SOGEA ENVIRONNEMENT	Candidat n°2 SNTH	Candidat n°3 SADE	Candidat n°4 MINETTO	Candidat n°5 SNTC
Valeur financière - VF	40	23,73	27,06	28,59	22,73	40,00
Classement financier		4	3	2	5	1
Valeur technique - N	60	53,00	57,00	60,00	50,00	33,00
Classement technique		3	2	1	4	5
NOTE GLOBAL	100	76,73	84,06	88,59	72,73	73,00
CLASSEMENT GLOBAL		3	2	1	5	4



AR Prefecture

083-218300325-20250611-DELIB 202524-DE		Candidat n°1	Candidat n°2	Candidat n°3	Candidat n°4	Candidat n°5
En considérant série 200 option 2 et série 600 option 1		SOGEA ENVIRONNEMENT	SNTH	SADE	MINETTO	SNTC
Valeur financière - V1	40	24,70	28,98	30,43	23,30	40,00
Classement financier		4	3	2	5	1
Valeur technique - N	60	53,00	57,00	60,00	50,00	33,00
Classement technique		3	2	1	4	5
NOTE GLOBAL	100	77,76	85,98	90,43	73,30	73,00
CLASSEMENT GLOBAL		3	2	1	4	5

Au regard de la note financière obtenue par le candidat et du respect global des exigences du CCTP, il est recommandé au Maître d'Ouvrage de demander au candidat la SADE, une régularisation des pièces suivantes, sans modification de l'offre, préalablement à l'attribution définitive du marché :

- La mise à jour des prix du marché figurant dans l'Acte d'Engagement ;
- Le recalcul des montants du DQE sur la base des prix unitaires déjà déclarés.
- Demande de précision concernant la remise en état du parking :

Le candidat indique dans son offre que, « à ce stade, nous n'avons pas intégré dans notre offre de taxes, type droit de voirie ni de réfection du parking à la fin des travaux (nettoyage et repli de notre installation uniquement). »

Pouvez-vous nous confirmer que la remise en état du parking que vous envisagez d'occuper pendant la durée des travaux est incluse dans votre offre ?

Pour rappel, tout usage du parking fera l'objet d'un constat d'huissier avant et après les travaux.

Sous réserve de cette régularisation, il est proposé d'attribuer le marché des travaux de renouvellement de réseaux d'assainissement à la société SADE.